



EDITORIAL

Protéger le renard dans le poulailler

Nature ou culture ? Le débat sur le droit au mariage pour tous aura fait passer au second plan la question de l'accord national interprofessionnel (ANI) et le passage en force du gouvernement sur ce texte qui dégrade gravement le code du travail.

Sans la séquence mariage pour tous, l'enchaînement immédiat de la séquence de la fortune accumulée par un ministre sur un compte dans un paradis fiscal et de la séquence sur la casse du droit du travail aurait mis en évidence que la morgue des uns se nourrit du sang des autres. Le rapprochement de l'affaire Cahuzac et du vote en l'état de l'accord sur l'ANI (Medef – CFDT CGC CFTC) met en évidence la colonisation des esprits des dirigeants socialistes par l'ordre néolibéral.

Les grandes fortunes, les évasions fiscales qui les fondent, sont naturelles pour certains. Les Lois du Parlement ne servent qu'à transposer les lois naturelles pour protéger le renard dans le poulailler. La dernière scandaleuse illustration en est le sort réservé à la loi d'amnistie pour les syndicalistes.

Renverser le bureau et l'ordinateur d'un patron est punissable pas le saccage des vies des salariés d'une entreprise.

Entre cet ordre néolibéral et l'ordre naturel des antimariage de deux personnes du même genre, il n'y a pas beaucoup de différence. La Loi pour un libéral doit protéger l'inégalité.

En mai, organiser les débats et les votes dans les sections

Les prochains chantiers de notre syndicat (en plus des autres qui se poursuivent) sont la mise en œuvre des rythmes scolaires, avec les enjeux sociaux qui y sont liés, et les élections professionnelles de 2014 dans les fonctions publiques

Pour faire le bilan et dresser les perspectives, il faut organiser les votes, débattre dans les sections et se retrouver au congrès pour porter ces débats. Les débats de congrès imposent aussi que les sections dressent bilan et perspectives sur les actions locales. L'ensemble de ces actions du local au national font solidairement le syndicat. Utilisons nos droits collectifs à réunions.

Choc de compétitivité ?!

Le grand déballage des patrimoines des ministres n'aura donné à voir que ce que nous savions déjà : pour s'engager en politique il ne faut pas avoir de soucis de fins de mois du genre *comment je vais faire pour remplacer la machine à laver qui vient de lâcher toute son eau dans le plafond du voisin d'en dessous*. La question n'est pas de rendre visibles fraudes et abus dont chacun se doute, mais de sortir d'un système qui entretient les inégalités de revenus et qui poursuit ses litanies crise, austérité, dette, compétitivité etc. Ce discours nous a été servi le 16 avril par le directeur de cabinet de la ministre pour justifier les réorganisations de l'administration : encours de la dette, taux de ceci et taux de cela... Des postes vont être créés dans chaque corps du ministère, tant mieux, mais dans le grand marchandage austéritaire la question est de savoir contre quelles coupes ailleurs ?

Le transfert des CREPS aux régions ? Le maintien dans la DRH des ministères sociaux ? Le blocage des ratios de promotions pour les CEPJ ? Retours catégoriels en langue RGPP, se dit comment en MAP ?

Un Congrès pour construire un projet syndical 2013-2015

Le congrès doit examiner les deux dernières années de notre fonctionnement. Deux années particulières puisqu'une élection présidentielle a eu lieu.

Ces deux années ont été marquées par de fortes convergences intersyndicales pour inscrire Jeunesse et Sports dans le champ des ministères éducatifs.

Le congrès d'étude de mai dernier a été un temps fort et les analyses partagées constituent encore, un an après, des bases pour la construction d'un rapport de force. Nous devons être fiers du rôle que nous avons joué.

La réforme des rythmes scolaires et son impact sur les actions périscolaires et extrascolaires a mis en évidence les intérêts convergents des animateurs et des personnels de jeunesse et sports sur la question des conditions de travail, des moyens et des valeurs. L'Education dont nous parlons est articulée à la République, l'Education dont nous parlons ne se limite pas aux murs de l'école ou à un équipement sportif ou de loisirs, ou encore à une tranche de vie. Elle est tout au long de la vie, et, ... populaire. Les acteurs de cette éducation ont intérêt à se construire un outil syndical commun.

SOMMAIRE

Editorial	1	Répression syndicale	10
Proposition d'ordre du jour	1	Composition du congrès	11
Rapport d'activité 2011-2013		RAPPORT DE TRÉSORERIE 2011-2012	12
au fil des mois			
La vie syndicale	2	EPA comptes exploitation 2011/2012	13
Les élections professionnelles	4		
La poursuite de la RGPP	4	Motion d'orientation	14-15
Action SEP EPA réagir ou disparaître	4-5		
L'action « quitter les ministères sociaux »	5	Comment s'y rendre	16
Représentativité syndicale dans les TPE	6		
Rythmes scolaires	6		
6Transfert des CREPS	6		
Congrès FSU	7	EPA FSU	
Réorganisation administration centrale	7	Fiche syndicalisation	17
		Contacteur EPA	18
Les dossiers permanents			
Secteur privé	7		
Secteur Contractuels	8-9		
Secteur titulaires	9		
Secteur sport	10		

24^e CONGRÈS EPA/FSU – Maizières sur Issoire (Haute Vienne) 11 au 13 juin 2013

Proposition d'ordre du jour

L'ordre du jour sera définitivement arrêté par le congrès le jour de son ouverture.

Lundi 10 juin :

à partir de 18 H

Accueil des délégués, dîner en commun et SN

Mardi 11 juin :

9 H 30 à 11 H 00

Commission de vérification des mandats :

Adoption de l'ordre du jour

Complément rapports d'activité et trésorerie, présentation de la motion d'orientation

11 H 15 à 12 H 30

Contributions des sections régionales,

votes des rapports

14 H à 17 H

Débat d'orientation + élection secrétariat national et débat sur l'organisation.

17 H 15 à 19 H

Débat sur les élections professionnelles de 2014

20 H 30 à 22 H 00

Représentativité de la FSU dans le secteur privé

Mercredi 12 juin :

9 H à 12 H 30

La MAP appliquée au réseau jeunesse et sports : CREPS, DDI/DRJSCS et Centrale.

14 H à 17 H

Débats statutaires CEPJ, professeurs de sports et CTPS et personnel administratif

17 H 15 à 19 H 00 Finalisation des textes et des motions de congrès et résolutions

20 H 30 à 22 H 00

Jeudi 13 juin :

9 H à 12 H 30

Dépôt et présentation des textes, motions de congrès et résolutions. Débat et votes.

14 H à 16 H

Conseil syndical de mise en œuvre du congrès, répartition des tâches de l'exécutif.

Ce rapport d'activité vise à dérouler l'activité du secrétariat national au cours de ces deux années écoulées depuis notre dernier congrès statutaire.

Il vise également à confronter les mandats donnés et les actions entreprises.

Ce rapport d'activité doit être mis en relation avec l'ensemble des publications et communiqués adressés aux syndiqués, aux personnels des ministères et consultables sur le site epafsu.org.

La vie syndicale

Les instances

Depuis le congrès de juin 2011 à Noirmoutier, nous avons tenu nos instances régulières. Un conseil syndical en janvier 2012, un congrès d'étude en mai 2012, un conseil syndical en janvier 2013.

Nous avons tenu 7 secrétariats nationaux soit avant nos instances soit après les CDFN à Paris.

Lors du dernier SN nous avons testé la conférence téléphonique.

Notre difficulté pour la tenue des secrétariats nationaux est double : financière nous n'avons pas les moyens de nous réunir plus souvent et organisationnelle car comme nous nous réunissons peu. Les dossiers urgents se règlent entre 2 ou 3 secrétaires nationaux. Les autres, éloignés des délibérations, ne sont pas en mesure de contribuer efficacement à la mise en œuvre. Lorsque nous nous réunissons, nous échangeons des informations.

Les relations avec les Sections régionales

Nous avons été sollicités à plusieurs reprises dans des conflits locaux et nous sommes intervenus en soutien. Il reste nécessaire de renforcer les sections pour qu'elles soient en mesure d'intervenir les premières dans les services départementaux, les établissements, les associations... Nous devons envisager les moyens d'y contribuer par la formation des secrétaires régionaux, des rencontres plus fréquentes.

Ce travail doit être mené en particulier dans la perspective des élections professionnelles de 2014.

La section régionale d'Ile de France a bénéficié d'un poste de SN délégué pour reconstruire la section régionale. Le travail sera long et une année ne suffira pas. Nous devons étudier l'opportunité et les modalités de poursuite de cette action.

Les relations avec les représentants dans les CT locaux

Nous n'avons pas engagé de travail spécifique en leur direction, au delà du stage FSU de janvier 2012. Là encore il faut donner des outils, mutualiser, pour renforcer la FSU dans la perspective de 2014.

Les publications

Nous n'échappons pas aux difficultés de la presse d'aujourd'hui qui doit s'adapter aux nouveaux médias et en particulier à l'internet.

Nous avons donc renforcé progressivement notre usage des boîtes électroniques et transformé notre recours au papier. Chaque mois ce sont entre 2 et 5 messages par voie électronique qui ont été adressés aux syndiqués ou aux personnels. En 2011-2012 nous avons engagé un travail de dossiers pour Traverse (contrat d'objectifs, centres de vacances, action sociale, rythmes scolaires) et renvoyé les informations sur les Actuweb et les communiqués. Cependant les contraintes de mise en page des Actuweb et les usages des messageries nous ont amenés, depuis mars 2013, à une nouvelle organisation des publications : court message avec un lien vers le site epafsu.org. La question des adhérents sans boîte électronique sera étudiée.

Traverse devra rester un outil pour la vie syndicale. Il ne devrait plus être notre outil d'information mais un outil d'analyse et d'échanges sur des dossiers professionnels partagés entre toutes les catégories d'adhérents. Les rédacteurs pourraient être plus larges que le SN. Les thèmes pourraient être choisis et leurs rédacteurs définis largement en amont.

Le site devient un site d'information et non plus seulement d'archivage.

Les Comités Techniques Ministériels (santé/JS)

Malgré les boycotts, les CTM génèrent une activité importante : concertations intersyndicales, groupes de travail à l'initiative de l'administration, contributions écrites, amendements...

Chaque dossier important traité en CT a donné lieu à des communications spécifiques à tous les adhérents.

La participation aux instances fédérales.

EPA dispose d'un siège au bureau délibératif fédéral national (BDFN) et de 2 sièges au Conseil délibératif fédéral national (CDFN). Nous sommes présents à tous les CDFN, nous siégeons très rarement au BDFN. Nous sommes de droit membre des groupes de travail nationaux, nous ne nous y sommes rendus que sur des dossiers très spécifiques (DDI en particulier). La participation aux travaux fédéraux serait utile à l'avancement de certains de nos mandats (tous en DR, par exemple) mais le temps nous manque.

Nous avons pu constater néanmoins que l'obtention d'un siège au CT des ministères sociaux a été mise à notre crédit et nous avons gagné-là une forme de légitimité à l'intérieur de la FSU.

Les élections professionnelles

Au sortir du congrès de Noirmoutier en juin 2011, l'activité du SN a été mobilisée par la préparation des élections professionnelles. Les listes devant être déposées le 7 septembre, l'activité estivale a été intense. Nous avons été en mesure de proposer des listes FSU dans toutes les CAP dans les corps où nous pouvions le faire (ChEPJ, CEPJ, CTPS, PS). Et dans le CT ministériel, CT d'établissements, CT centrale, CT contractuels.

Les alliances avec la CGT que nous avons envisagées au congrès de Noirmoutier n'ont pas été nécessaires. Nos rapports avec la CGT « jeunesse et sports » qui se positionne clairement concurrente de la FSU étant très délicats, cela nous a évité des échanges très difficiles.

Pour le CTM nous avons déposé une liste FSU. Nous étions engagés en intersyndicale dans un bras de fer avec l'administration sur le périmètre du CTM et sur le nombre de sièges, tout en maintenant notre revendication de maintenir un CTM spécifique à Jeunesse et Sports et portant un mandat de boycott de l'instance.

Les élections ont été scandaleusement mal organisées. Les personnels administratifs n'ont pas reçu leur matériel de vote, des Professeurs de sport en contrat PO ont voté dans la CC des

contractuels, ...

Les résultats ont été en demie teinte pour la FSU.

Contre toute attente nous avons obtenu un poste au CT des ministères sociaux, grâce notamment aux voix obtenues dans les établissements. Nous avons donc également 2 sièges au CT central des établissements. La FSU est donc représentative et peut négocier à cet échelon dans les ministères concernés.

Nous manquons d'une voix le siège à la CC des contractuels.

Nous avons failli perdre le siège à la CAP des Professeurs de Sport et nous avons maintenu le rapport de force SEP-EPA à la CAP des CEPJ.

Cela impose des réorientations et organisations fédérales différentes, notamment sur le sport.

Nous avons publié une analyse détaillée des résultats fin octobre 2011, consultable sur le site.

Élections dans le secteur privé

A la même période, la FSU devenait la première organisation représentative de l'ARPEJ à Rezé, après l'ACCORD de Nantes

La poursuite de la RGPP

Harmonisation du temps de travail DDI : les administratifs de l'EN et les personnels techniques et pédagogiques (article10) visés

Dans le même temps, les collègues des DDI engageaient un travail de résistance contre la mise en œuvre du laminage des temps de travail. Avant même la parution de l'ensemble des textes, certains DD faisaient du zèle. Nous sommes donc intervenus pour informer et venir en soutien aux représentants de la FSU dans les CT et les services, car les chefs de services ne lisent pas les annexes des circulaires. Les batailles se sont menées aux échelons nationaux et locaux. Une solidarité UNSA (JS) et FSU sur ces points a été déterminante.

La spécificité des modalités de travail des personnels techniques et pédagogiques a finalement été reconnue, mais il fallait lire les annexes et ses modalités transitoires.

Depuis, la CGT fonction publique a engagé et gagné un recours qui remet tout en cause. Croyant mettre à l'abri les personnels des abus des horaires atypiques, elle renforce les subordinations à la logique administrante. La CGT fonction publique est satisfaite de sa démarche et plastronne sur l'ouverture de nouveaux droits !

Incitation à la demande de détachement des personnels administratifs dans les ministères sociaux

La DRH (Mme Kirry) a mis en œuvre une opération particulièrement cynique pour accéder aux revendications des collègues de l'Education Nationale, lesquels mettaient en évidence que leurs indemnités étaient inférieures à celles des collègues des affaires sociales. Plutôt qu'harmoniser les primes et indemnités, elle a proposé l'uniformisation du modèle statuaire santé. Au passage, les collègues perdaient leurs congés et la gestion à l'année scolaire. Nous avons expliqué et donné tous les éléments aux collègues pour qu'ils fassent leurs choix en toute connaissance de cause.

Les déménagements et conditions de travail

Dans deux DR (Nantes et Marseille) EPA a été à l'initiative de mobilisations contestant les conditions de travail suite aux déménagements. Les CHSCT ont été des points d'appui. Malgré les mobilisations et les recours déposés, force est de constater que la RGPP s'embarrasse peu des conditions de travail.

L'enquête diligentée par la DRH comme nous l'avons analysée au congrès de Noirmoutier n'a pas révélé autre chose que cette volonté de minimiser les situations de souffrance pour continuer la casse.

Action SEP EPA réagir ou disparaître

Hésitations entre mobilisation et interpellations politiques.

Le congrès de Noirmoutier avait donné mandat pour poursuivre le travail engagé avec le SEP-UNSA pour dénoncer la dégradation des moyens de l'éducation populaire et les suppressions de postes. Si nous sommes tombés d'accord avec le SEP sur les analyses, nous avons eu des difficultés à nous mettre d'accord sur les modalités d'action. La mobilisation des collègues n'est pas leur axe d'intervention privilégiée. Les actions prévues ont été reportées de

mois en mois. Les cartes postales n'ont pas trouvé beaucoup de signataires. Dans nos rangs aussi la mobilisation était au point mort. Le contexte des élections professionnelles n'encourageait pas les actions intersyndicales et la perspective des élections présidentielles laissaient apparaître l'isolement et l'urne comme un bien meilleur outil pour faire entendre les revendications des agents et même des agents de l'éducation populaire. Au final, c'est en intersyndicale (la CGT nous ayant rejoint) que nous avons entrepris de rencontrer les groupes parlementaires du Sénat et de l'Assemblée Nationale à l'occasion du vote du budget.

Action SEP EPA réagir ou disparaître suite ...

Cercle éducation populaire

C'est début décembre que nous avons découvert que le SEP était sur une stratégie de mobilisation de réseau en contribuant à l'organisation d'une réunion d'un cercle de l'éducation populaire le 31 janvier à l'Assemblée Nationale. La présence d'élus EELV, PC, PG et PS (Vincent Peillon) a clairement mis en perspective la présidentielle. A cette occasion nous avons pris la parole pour dénoncer les contradictions des ambitions de l'éducation populaire avec la jeunisation des politiques publiques et les atteintes au droit du travail du Contrat d'engagement éducatif.

Nous avons diffusé le texte élaboré au conseil syndical en réaction au « big bang des politiques jeunesse ».

Cette réunion a fait l'objet d'une publication spécifique qui expose nos exigences en matière de politiques publiques d'éducation populaire pour la jeunesse et la nécessaire professionnalisation des accueils collectifs de mineurs.

La campagne présidentielle.

Nous n'avons pas mis en œuvre le mandat d'un questionnaire aux candidats, mais nous avons diffusé largement nos exigences pour une politique publique d'éducation populaire, avant et après le l'élection présidentielle.

L'intérêt du congrès d'étude entre l'élection présidentielle et législative.

Le congrès d'étude de Montmeyran a été une étape importante pour les engagements intersyndicaux qui allaient suivre. Notre initiative d'inviter le SNAPS, le SNEP et le SEP a permis de repérer des convergences fortes. A Montmeyran les bases de l'action intersyndicale de juin 2012 à mars 2013 ont été posées : sortir des ministères sociaux pour intégrer un grand ministère de l'éducation.

L'action « quitter les ministères sociaux » 25 mai -18 mars

La première rencontre avec la ministre Valérie Fourneyron s'est mal déroulée. La ministre avait changé, son cabinet également, le périmètre du ministère comprenait le sport, la jeunesse, la vie associative et pour la première fois comportait explicitement l'éducation populaire, mais autour d'elle les structures et les personnes n'avaient pas changé : maintien d'une DRH commune aux ministères sociaux, maintien d'un CT commun, maintien de la fusion des services départementaux et régionaux. FSU, UNSA, CGT, FO se sont donc retrouvées sur une action commune de boycott des CT ministériels et locaux.

A deux reprises EPA a assuré la diffusion de l'appel au boycott et à la pétition via les boîtes électroniques administratives.

La ministre a engagé des consultations des organisations syndicales, a diligenté une mission d'inspection générale.

Lors de la remise du label diversité l'intersyndicale a diffusé un tract qui a été remis en mains propres aux ministres Sapin, Vallaud-Belkacem, Touraine et à la représentante de la ministre Fourneyron. Une galette des rois spéciale a été remise à la ministre Fourneyron lors des vœux. En février un travail de sortie de crise a été engagé, un protocole a été signé avec les organisations syndicales le 18 mars. Les éléments les plus significatifs de cette crise sont la solidité de l'intersyndicale, l'isolement de la CFDT, la faiblesse des marges de manœuvre de la ministre (ou sa faible détermination à disposer de moyens permettant à son ministère de conduire une politique dans tous les aspects induits par l'intitulé de son champ ministériel). Les

personnels de Jeunesse et Sports paient la décision gouvernementale de ne pas créer un grand ministère de l'Education tout au long de la vie.

Aujourd'hui nous avons obtenu une instance transitoire préfigurant un CTM spécifique pour les élections professionnelles de 2014. Mais la DRH et les services DR et DD restent communs à JS et aux affaires sociales.

Le travail intersyndical de mai et juin 2012 a été initié largement par EPA, en dépit des remarques négatives à l'interne de la FSU. Quant à la présence de FO c'est beaucoup EPA qui a travaillé à écrire des textes acrobatiques (et la pétition mal signée) pour qu'ils restent autant que possible dans l'intersyndicale. Quant à la CFDT pour ne pas rester isolée, elle a finalement signé le protocole et siège dans l'instance transitoire.

Les DDI

formation pour les membres des CT et CHSCT des DDI. A la suite du référendum de représentativité dans les DDI pour lequel la FSU n'a pas obtenu de siège, nous avons demandé néanmoins que la FSU organise un stage fédéral pour les DDI dans lesquelles la FSU avait obtenu un siège. Nous avons été les seuls à porter jusqu'au bout le projet. La formation s'est déroulée le 31 janvier et 1er février 2012.

En juillet 2012 une note a fuité qui laissait entrevoir la globalisation des budgets et un renforcement de la main des préfets sur les DDI.

Lors du bureau délibératif fédéral national nous avons demandé une réaction de la FSU. Nous avons été rejoints par le SYGMA-SUP-Equip, le SNASUB et le SNEP. Un

communiqué et des demandes d'audience ont été adressées au secrétariat général du gouvernement et à la Fonction publique. Cependant si nous nous sommes retrouvés dans la condamnation de la méthode visant à expérimenter des procédures en dehors de toute concertation avec les syndicats et à renforcer les pouvoirs des préfets, cette affaire a mis nettement en évidence qu'EPA était isolé dans sa condamnation des DDI et sa revendication de créer des unités territoriales de services régionaux.

Du côté des syndicats de l'agriculture et de l'équipement la position est que les restructurations ont été nombreuses, les regroupements des fonctions n'entament pas le sens que les agents donnent à leurs missions, du côté du SNEP, intégrer un grand ministère de l'éducation viendrait contrarier l'organisation des champs de syndicalisation dans la fédération et ne reconnaîtrait pas la dimension spécifique du sport. Le SNEP condamne les DDI à condition de recréer des DDJS.

Ces multiples positionnements ont conduit la FSU à adopter un minimum syndical « on ne touche à rien sauf dans les DDCS et DDCSPP » et à être incapable de proposer des solutions alternatives cohérentes.

Le combat est à mener à l'intérieur de la FSU pour faire gagner notre mandat « tous en DR », d'autant qu'aujourd'hui l'hypothèse est mentionnée au cabinet de la ministre SJEPVA.

C'est également au BDFN de septembre, puis au CDFN d'octobre que nous avons interpellé la FSU sur l'opportunité de présenter la FSU aux suffrages des salariés dans un certain nombre de conventions collectives.

Représentativité syndicale dans les Très Petites Entreprises

Nous avons été les seuls acteurs sur ce dossier. La FSU (SNAC, le SNUTEFI, le SNUCLIAS et EPA) a donc été candidate dans les conventions collectives relevant de leurs champs de syndicalisation. Les résultats dans les TPE n'ont pas été significatifs. Ils sont devenus plus lisibles une fois compilés branche par branche avec les élections des délégués d'entreprise.

La FSU n'a pas fait campagne. La FSU est représentative à pôle emploi et chez les animateurs professionnels conseillers d'éducation populaire. Nous avons manqué la représentativité dans la CC de l'animation de 600 voix (15 750 votants sur 60287 inscrits) et du

sport de 50 voix (6023 votants sur 38 4011 inscrits).

Pour une fédération qui a fait le choix d'un ancrage prioritaire dans les fonctions publiques, ces résultats montrent que le projet syndical d'EPA dans ces deux secteurs peut trouver une réelle audience pour peu que nous y mettions des moyens.

Les élections dans le secteur privé ont des répercussions sur la représentativité de la FSU dans les CESER, et un certain nombre d'instances de dialogue dont par exemple le conseil national du sport. La FSU en a été écartée du fait de sa non représentativité dans la branche.

Cette question doit être débattue en congrès.

Rythmes scolaires

Le gouvernement a abordé la refondation de l'école par la question des rythmes. Autant dire par le plus mauvais bout. Nous avons formulé et continuons de formuler 2 reproches à cette réforme :

- ✦ elle a écarté l'expérience et les services Jeunesse et Sports de la mise en œuvre
- ✦ elle a ignoré l'enjeu de la professionnalisation du secteur périscolaire et extrascolaire.

Nous nous sommes joints à l'appel des invisibles et avons travaillé à l'écriture d'un texte qui permette les convergences entre les revendications des enseignants et des salariés du périscolaire.

Nous avons interpellé le ministre sur sa décision de modification des taux d'encadrements et sur son recul en matière de professionnalisation.

En l'état, le projet éducatif territorial ne

répond pas à l'ambition éducative d'une refondation. Sur aucune des objections soulevées il n'y a eu de prise en compte. La décision des ¾ des communes de reporter la décision de modification des rythmes à 2014 fait que cette question sera un enjeu des municipales, laissant prise au pire comme au meilleur et probablement pas toujours dans un climat propice aux constructions respectueuses des uns et des autres.

Transfert des CREPS

Mme Fourneyron a évoqué cette piste de travail lors d'une rencontre avec la FSU le 18 février.

La FSU a été invitée à une rencontre par l'ARF qui a souhaité engager une consultation des organisations syndicales du secteur, le 28 mars. Cette invitation a suscité de vives inquiétudes, car il était question dans l'invitation d'un transfert du patrimoine et des missions.

Constatant que les projets se bouscuaient, nous avons demandé la réunion d'un groupe de travail spécifique sur la question au ministère. Dans le même temps nous avons avec le SNEP cosigné un texte d'appel à assemblées générales à l'attention des collègues des CREPS. Le texte a permis de nous mettre d'accord sur des mandats communs.

Le groupe de travail s'est réuni le 3 avril. Toutes les organisations syndicales étaient présentes (FSU, UNSA, CFDT, FO, CGT)

Il nous a été remis un projet de texte. Le directeur des Sports qui pilotait la rencontre nous a expliqué qu'ils avaient l'intention de déposer ce texte à l'occasion d'un amendement gouvernemental au moment du débat sur l'acte III de décentralisation. Mais la veille de la réunion, JM Ayrault ayant décidé de découper en 3 le travail législatif, il ne pouvait nous dire quel était le nouveau calendrier.

Les organisations syndicales portent des mandats similaires : le transfert sur le modèle des EPLE pourquoi pas, mais à condition de renforcer les missions d'Etat des établissements. Car, contrairement

aux lycées, la conduite des missions actuelles des CREPS, en particulier sur la formation professionnelle dépend déjà largement des Régions.

Or le ministère actuellement travaille au transfert sans revenir sur les démantèlements antérieurs (fermeture d'établissements, suppression de l'éducation populaire, modification du décret, suppression de postes). Le ministère n'a déjà plus la main sur les DDI (c'est le préfet), n'a plus la main sur la gestion de ses personnels (DRH des ministères sociaux), n'aurait plus la main sur ses établissements...

Pour l'ensemble des syndicats, le préalable est de conforter les CREPS dans un réseau national, un CREPS par Région (pas forcément avec des murs) et le retour de l'éducation populaire.

Nous n'ignorons rien des contraintes budgétaires que s'impose le gouvernement. Nous voulons faire entendre que la réécriture du décret permettant un retour de l'éducation populaire, confortant un réseau national présent dans chaque région, portant la politique induite par le choix de l'intitulé du ministère de Mme Fourneyron, n'induit pas de "dérapages" budgétaires porterait un signe fort de respect des missions éducatives des personnels du ministère.

Le 16 avril, lors d'une réunion d'un CTM transitoire et spécifique Jeunesse et Sports le cabinet de la ministre n'a pas opposé une fin de non recevoir à nos exigences. Un prochain groupe de travail sur l'avenir des CREPS se tient le 24 avril au ministère.

Congrès FSU

La préparation du congrès s'est déroulée dans un contexte syndical particulier, celui de la contestation de la réforme des rythmes et des choix austéritaires. Cependant ce congrès a été calme. A EPA nous avons pesé pour que figure dans les textes de congrès la création d'un CREPS par Région et le retour de l'éducation populaire dans les CREPS, nous avons voulu un zoom jeunesse et sport et élaboré un texte conjoint avec le SNEP. Nous avons, en accord avec le SNUIPP, intégré la revendication de professionnaliser les animateurs du périscolaire et fait porter une attention particulière aux conditions de travail et aux qualifications.

Sur l'ambition de construire une démarche de rapprochement

syndical CGT-SUD la motion portée par EPA et la FSU 44 a été retirée sans illusion. Nos propositions ont été reprises, mais diluées dans l'ensemble du texte final du thème 4.

La question des alliances syndicales doit être déclinée à Jeunesse et Sports dans toute sa complexité. Le SN PJS CGT s'est mis en concurrence contre EPA principalement chez les CEPJ. Sud commence à en faire autant. Le syndicat FSU présent dans les DDPP et DDT (SNUITAM) envisage de son côté des listes communes avec la CGT dès le premier tour des élections professionnelles de 2014. Nous allons devoir en débattre à notre congrès.

Réorganisation administration centrale DS, DJEPVA, INJEP

Le 5 avril les syndicats ont été invités à une réunion de présentation de la réforme de l'administration centrale.

Les syndicats avaient adressé une demande en février à la suite d'une

Assemblée générale des personnels de la centrale.

Nous avons condamné le legs technocratique qui met notamment la DJEPVA au service d'une autre construction technocratique qu'est le comité

interministériel de la jeunesse.

(Nous retrouvons l'approche du big bang des politiques publiques, avec le même handicap jeuniste)

Comme pour les CREPS, la priorité est au démantèlement.

LES DOSSIERS PERMANENTS

Secteur privé

Un travail d'accompagnement individuel pour les salariés associatifs

De nombreuses situations vécues par les collègues syndiqué(e)s sont abordées : Rupture conventionnelle, licenciement abusif, souffrance au travail, relation administrateurs /salariés...

Les informations passent le plus souvent par mail, et les questions posées concernent le droit du travail et les conventions collectives, essentiellement CCNA et Centres sociaux, la demande de modèle de protocole, question/réponse à des problèmes techniques. En général, une réponse est faite dans les trois jours.

Fin 2011, accompagnement d'une secrétaire comptable conciliation avant prud'homme, nous avons obtenu satisfaction, l'association a renoncé au procès et la salariée a obtenu les indemnités et rappels qu'elle demandait.

2012, conseil à la secrétaire comptable qui lui a succédé, accompagnement pour une conciliation qui n'a pas abouti à un accord, dépôt d'un recours aux prud'hommes de Brest en cours, la salariée a fait appel à l'assistance juridique prévue dans son contrat d'assurance responsabilité civile qui lui met un avocat à disposition. À suivre...

2013, centre social, conseil autour d'un conflit pour avertissement injustifié à l'animatrice famille et des relations tendues de la secrétaire comptable avec la nouvelle directrice. Courrier au président. Début de l'accompagnement, à suivre...

Une sollicitation d'une MPT sur l'action sociale en l'absence de délégués du personnel et une rencontre avec un syndiqué EPA d'une association qui accueille des centre de vacances et de classes transplantées sur la constitution d'une section syndicale et les élections de délégués du personnel.

Des fiches techniques

sur les droits syndicaux ont été mises en ligne sur le site d'EPA, d'autres sont à faire.

Journée de rencontre

Elle s'est tenue le 9 février 2012

Journées de formation

sur les droits syndicaux, la création de section d'établissement, l'animation d'une section a été organisée le 19 octobre 2012 à Rennes. 25 syndiqués ont participé, ils venaient de Bretagne (Finistère et Ille et Vilaine), des Pays de la Loire, de Montpellier.

Une autre journée de formation sur le même thème est programmée le lundi 10

juin 2013, la veille du congrès, à Mézière sur Issoire en Haute-Vienne.

Élections TPE

Nous avons fait en sorte que la FSU se présente aux élections de représentativité dans les Très Petites Entreprises qui se sont déroulées en décembre 2012. Nous ne nous sommes présentés que pour les conventions collectives des champs de syndicalisation animation, sport, emploi, action sociale, culture (SNUCLIAS, SNAC, SNUTEFI, EPA). Après compilation des résultats de ces élections et du premier tour des élections des délégués du personnel et des comités d'entreprise, nous avons recueilli :

5,40 % ccn spectacle vivant entreprises du secteur privé

7,18 % ccn sport

3,2% ccn entreprises artistiques et culturelles

2,87 % ccn chrs

3,86 % ccn familles rurales

18,26 % ccn pôle emploi, missions locales

4,23 % ccn animation

11,76% ccn animateurs professionnels, conseillers d'éducation populaire

Ces résultats acquis le sont au niveau des branches (ajouts DP/DE TPE) de 2010 à 2012.

Etienne BARS

Secteur Contractuels

Quelques dates.

2008-2011. Mise en place de la Commission Consultative Paritaire Nationale des Agents Non-Titulaires du Ministère de la Santé, de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative. Quatre syndicats sont représentés (CGT, FO, CFDT, FSU), Jean-Claude Schliwinski est représentant pour EPA-FSU.

Mars 2011. Après des mois de négociation, six syndicats sur huit signent le "Protocole d'accord sur la résorption de la précarité dans la fonction publique". Seuls Solidaires et FSU ne signent pas un texte demeuré insatisfaisant parce que laissant sur le carreau des centaines de milliers de précaires.

Juin 2011. Congrès électif de Noirmoutier. La motion intitulée "**La précarité n'est pas une fatalité**" entérine la nécessité pour EPA d'un travail spécifique pour et avec les contractuels : "*Cette catégorie de personnel, son traitement présent et son avenir, ne peut être plus longtemps négligée ou passée sous silence*".

Octobre 2011. Elections professionnelles dans la Fonction Publique. Pour quelques voix et du fait de l'organisation bâclée, sinon inique, de ces élections, EPA perd son siège à la CCPN des Agents non-titulaires.

Janvier 2012. Conseil syndical EPA-FSU. Création d'un "Pôle Contractuels" au sein d'EPA.

Jean-Claude Schliwinski est nommé délégué pour les contractuels auprès du Secrétariat National.

Le site EPA ouvre une page dédiée à ce secteur: Agents Non-Titulaires.

Mars 2012. Vote de la loi dite "Sauvadet", portant sur la résorption de la précarité dans la fonction publique.

Juin 2012. Premier comité de suivi de l'application de la loi Sauvadet. Trois autres suivront jusqu'à Mars 2013, un dernier devant encore se réunir le **23 Avril 2013**.

Bien que n'ayant pas signé le protocole d'accord, et parce qu'elle a obtenu un siège au Comité Technique des "ministères sociaux", la FSU via EPA participera à ces comités de suivi.

Les compte-rendus de ces comités de suivi et les évolutions dans la mise en oeuvre de la loi sont publiés dans Traverses et/ou mis en ligne. La boîte à outils du site recense les principaux textes de référence.

Mars 2013. Publication dans Traverses et sur le site d'EPA d'un Point sur l'application de la Loi Sauvadet. Dernière "actualité" à ce jour.

BILAN

(ou, selon le dictionnaire des synonymes : "*inventaire*", "*introspection*", etc).

De 2008 à 2011, ma participation à la CCPN-ANT, commission à vocation essentiellement disciplinaire et ne pouvant traiter que de cas individuels, en même temps qu'elle signifiait mes premiers pas au sein d'EPA, m'a au moins permis d'avoir une vue documentée de la disparité des situations, de la difficulté des contractuels à se faire entendre et souvent à s'exprimer, du mépris avec lequel ils étaient souvent traités, et de comprendre à quel point ahurissant notre ministère (disons "Jeunesse & Sports") ignorait tout de cette catégorie de personnels en son sein (maigre et ingrat). J'ai aimé ce travail : comprendre, défendre, argumenter et je dois dire que la collaboration avec les représentants des autres syndicats a

toujours été saine et utile. Tous les cas traités ont toujours trouvé l'issue la plus favorable.

Ce premier travail, ainsi que celui accompli localement au CREPS de Bordeaux appuyé par la section EPA Aquitaine, a abouti à la motion "Contractuels" votée au congrès de Noirmoutier en Juin 2011. Motion importante en ce qu'elle ancrerait cette préoccupation et volonté d'agir au sein (ample et généreux) d'EPA : "*Le qualificatif de « variable d'ajustement » appliqué à cette catégorie de personnel est non seulement insultant mais également la preuve d'une méconnaissance totale des réalités du terrain : il ne fait bien évidemment pas partie de notre vocabulaire*".

Les caricaturales élections professionnelles de l'automne 2011, adossées à la RGPP, ont totalement redistribué les cartes. Ou plutôt ont embrouillé et éparpillé les cartes et, en ce qui concerne les contractuels, exacerbé l'isolement et émietté les représentations. Je ne peux que me sentir injustement frustré qu'EPA perde pour quelques voix son siège à la CCPN-ANT et je bats encore ma coulpe de n'avoir pas vérifié au moins en Aquitaine que les votes soient postés dans les délais impartis. Honte.

Le Conseil Syndical d'EPA de Janvier 2012 décide que "*des personnes sont désignées pour*

l'animation et pour des prises de contact par secteur [dont celui des contractuels] afin de constituer des groupes de 3 ou 4 personnes, actifs dans le secteur qui les concernent et porteurs d'analyse et de propositions".

Un an plus tard ce projet et ma participation en son sein (frais et juvénile) est un demi-échec : impossible pour moi de constituer un réseau. J'ai travaillé seul sur ce thème, il y a peu de volontaires parmi les contractuels, ils sont par essence en retrait, précaires ou volatils ou bien encore je n'ai pas su trouver ceux qui souhaitaient s'engager. Si je peux regretter ou souffrir de cette solitude, elle n'est certes pas irrémédiable.

J'ai par contre pu expérimenter combien l'analyse et la compréhension des textes (loi Sauvadet par exemple) était importante : l'essentiel de mes contacts avec les contractuels (de nombreuses sollicitations venant des quatre coins de France, par mail ou téléphone) consiste en des explications de textes juridiques, en des rappels au droit, en la distribution d'information (décrets, arrêtés, directives qui ne sont jamais rendus publics ou rendus simplement accessibles aux agents), à suppléer l'absence dans bien des services ou établissements d'une vraie direction des "ressources humaines, en particulier ceux concernant "Jeunesse & Sports".

Ma participation au sein (siliconé) des comités de suivi de la Loi Sauvadet fut à cet égard un choc : un bordel noir, une sous-représentation des personnels de Jeunesse & Sports (1 EPA, 1 CFDT sur plus de 30 ou 40 aliens), une multiplication de syndicats catégoriels dont pour la plupart j'ignorais même l'existence et défendant "leurs" contractuels, "leurs" statuts, "leur" histoire comme si le service public pouvait avoir une autre histoire que celle de ses missions, de ses convictions et luttes unitaires.

Exacerbées par la RGPP, les élections professionnelles et les enjeux (financiers et de pouvoir) de pseudo-représentation, il y a au sein (sec, morne et inappétant) des OS, et de la FSU même, des luttes qui tiennent plus de l'embarras gastrique, de l'auto-dévoration ou d'exotiques *touristas* que du combat syndical. Et rencontrer

certaines représentations catégorielles et recrutements de syndicats de couloir est comme tomber sur le yéti : il faut savoir rire, courir vite et avoir des idées.

Dans ce maëlstrom, faire entendre la voix des personnels de Jeunesse & Sports était une gageure (tant la volonté d'auto-sabotage de notre ministère est patente, ou tout du moins son apathie et incompétence). Elle est pourtant entendue : la spécificité des missions des personnels contractuels techniques ou administratifs de Jeunesse & Sports par exemple, ou encore la diversité des métiers dans les CREPS, ont été pris en compte dans la mise en place des concours et

recrutements réservés de la Loi Sauvadet.

EPA, dans sa volonté d'être un syndicat inter-catégoriel, dans son travail de pensée sans cesse renouvelé sur les missions et leur sens, les métiers et leurs sens, est un syndicat qui compte et pèse. Ne l'oublions pas : sa singularité même est précieuse.

Le front des "contractuels" dans notre champ d'activité, notre "peau de chagrin", reste un front multiple : outre la résorption de la précarité, il y a l'application unitaire des normes de gestion et la fin des disparités entre services, l'interrogation du rôle des contrôleurs de gestion, la réalité plus ou moins fantasmée des DRH dans les

services et CREPS, la valorisation des personnels précaires au quotidien (et nous avons lutté à Bordeaux pour des négociations salariales avec des résultats positifs), la reconnaissance de leurs droits en tous domaines (formation, CHSCT) et maintenant leur place dans les projets encore flous de la future loi de décentralisation.

Il n'y a pas de jour où l'injustice, le mépris, les violences infatuées des "managers" locaux ou les violences d'Etat faites d'oubli & de compression budgétaire ne s'exercent contre les personnels précaires.

Jean-Claude Schliwinski.

Secteur TITULAIRES

Du côté des CAP des CEPJ.

Depuis le dernier congrès de Montmeyran, trois Commissions Administratives Paritaires se sont tenues : la CAP (dite du mouvement) le 7 juin 2012, la CAP complémentaire du 12 juillet 2012 et la CAP du 11 mars 2013 dite d'avancement. Les comptes rendus de ces 3 CAP sont sur le site d'EPA.

Pour ce qui est du mouvement 2012 nous nous sommes, une nouvelle fois, affrontés durement avec l'administration qui n'a pas voulu résoudre les situations difficiles de certains collègues alors qu'elle était en possibilité de le faire. Deux cas individuels ont notamment été remis à l'arbitrage de la Directrice des Relations (paraît-il) Humaines, qui n'a eu aucun état d'âme. Pour une des collègues cela s'est traduit par un congé maladie longue durée, l'autre a dû prendre un congé parental. Cette deuxième situation aurait pu être solutionnée à l'occasion de la stagiarisation des reçus (es) au concours, ce ne fut pas le cas.

Il n'y a pas eu de heurts particuliers lors de la CAP d'avancement en mars dernier, l'administration ayant suivi nos propositions, en revanche celle-ci prévue initialement le 18 février a été boycottée par la parité syndicale suite à l'annonce du ratio attribué aux CEPJ pour la promotion en hors classe qui est le plus mauvais de tous les ministères sociaux et de la FPE, va pénaliser nombre d'entre eux en fin de carrière. Nous avons fait appel de cette décision auprès de La Ministre le 11 février 2013. Nous sommes toujours, à moins d'un mois de la CAP, prévue le 15 mai, en attente de réponse.

La seule bonne nouvelle pour cette année est l'annonce faite le 11 mars de l'ouverture dans chacun des corps de notre ministère de concours de recrutement qui a été confirmée par le Directeur de Cabinet du MSJEPVA le 16 avril, lors de la première réunion de l'instance de préfiguration du CTM spécifique Jeunesse et Sports.

Commission professionnelle consultative

Dérives des certifications ou...

l'art et la manière de se tirer une balle dans le pied.

Au gré des Commissions professionnelles consultatives nous assistons au spectacle d'un ministère qui sacrifie ses propres diplômes au profit des certificats (CQP) proposés par le patronat, tout cela au nom de la sacro-sainte employabilité ! Bien que M. Vianney Sevestre nous ait répondu, lors de la CPC du 20 décembre 2012, que le code du sport prévoyait l'existence de trois types de certifications (Diplômes, Titres à finalité professionnelle, Certificats de qualification professionnelle) autorisant l'encadrement des APS contre rémunération et qu'il n'y avait donc pas lieu d'émettre un jugement sur cela, nous persistons à dire que les CQP sont en concurrence directe avec les BPJEPS et DEJEPS et qu'ils sont en train de les mettre à mal. (Cf. *Traverses Unitaires* n°80, p.8).

La création des BPJEPS « disciplinaires » vient encore brouiller le peu de lisibilité, qu'il pouvait y avoir, parmi ces diplômes et certificats. Ainsi lors de la CPC du 11 avril un BPJEPS basket-ball a été créé alors qu'il existe déjà un BPJEPS « activités sports collectifs » mention basket-ball et un CQP « technicien sportif régional de basket-ball » ! Nous avons été les seuls (avec J.P. Krumbholz) à voter contre les projets d'arrêtés portant création des spécialités « basket-ball » et « judo-jujitsu » du BPJEPS et contre les notes d'opportunité préalables à la création des mentions « volley-ball » et « patinage sur glace ». Cette logique disciplinaire poussée par les fédérations est totalement contradictoire avec l'esprit de transversalité et de polyvalence qui avait sous-tendu la mise en place de la nouvelle architecture des diplômes JS. De fait, on en revient aux BE. Ajoutons à cela que certains certificats fédéraux (notamment en football) vont désormais permettre d'obtenir les quatre UC (1, 2, 3 et 4) **transversales à tous les BPJEPS.**

Christian Chenault.

Secteur sport

Réorganisation de la direction des sports

EPA a demandé en février 2013 la convocation de la FSU au groupe de concertation traitant de la réorganisation de la direction des sports. Malgré l'accord du cabinet ministériel, la direction des sports a systématiquement oublié le SNEP et EPA. Nous avons fait valoir notre désaveu de telles pratiques, la FSU étant la seule organisation oubliée.

Service à Compétence Nationale (gestion des CTS)

Sur ce dossier connexe à la réorganisation de la direction des sports, EPA, avec en partie le SNEP, a été la seule organisation syndicale à s'opposer à la mise en place de ce service qui isole les cadres techniques nationaux et régionaux qui travaillent auprès du mouvement sportif (DTN, ETN, CTN, CTR) au prétexte de mieux identifier et rendre transparents des critères de gestion. Ce projet porté par les gouvernements de droite aura finalement été mis en œuvre par l'actuel. Pour EPA, ce SCN préfigure une probable agence nationale qui ouvre la voie des privatisations et destructions d'emplois publics. C'est toute l'originalité de la politique publique sportive nationale qui est en jeu.

Des chantiers communs avec le SNEP

24 septembre : rencontre avec Thierry REY, conseiller sport de Hollande. La rencontre, dans le contexte de boycott des instances de dialogue social, était destinée à répéter notre volonté de sortir des ministères sociaux. La délégation FSU était composée de Bernadette Groison, Serge Chabrol (SNEP) et Pierre Lagarde.

25 octobre : CAP PS ajustement du mouvement. EPA y siégeait à titre d'expert. La FSU n'ayant obtenu qu'un siège, c'est le SNEP qui occupe le poste (titulaire et suppléant). Cette CAP a été boycotté par le SNAPS parce que selon lui et d'après ses informations, l'ajustement du mouvement était déjà arrêté par le cabinet. La CAP sera reportée le 7 novembre et EPA n'y sera pas.

Suivi des carrières des PS

De la fin octobre à début décembre, la base de données PS est « balayée » afin de la rendre plus exploitable dans le cadre de la gestion du suivi des carrières des collègues. Ce travail effectué par D.

Hude et P. Lagarde a représenté environ 300 heures de travail mais permettra de gagner beaucoup de temps par la suite. L'idée de cet outil est également de pouvoir travailler sur des propositions de modification de barème pour l'accès à la hors-classe ; ce travail a permis à EPA de repérer les points de blocage des carrières des agents et de proposer des nouveaux éléments de barème, mais du fait de la réactivation du groupe de travail sur le projet de rénovation du décret des PS, le chantier sur les barèmes est suspendu.

Refonte du statut des PS

6 décembre 2012, 5 février 2013 et 17 avril 2013 : réunion du groupe de travail sur le projet susmentionné. Pour résumer, la conclusion du compte-rendu de la dernière réunion du groupe permet d'appréhender l'état d'avancement des travaux : « En conclusion provisoire on peut considérer qu'une forte divergence FSU/UNSA s'est révélée sur les choix alors qu'il y a accord sur le fond et sur les représentations du métier. Le SNAPS préfère s'en tenir à la gestion actuelle et n'acter que des avancées sur les missions (essentiellement portées par la FSU), ainsi que le recrutement au master et l'amélioration de la grille indiciaire obtenue pour les professeurs certifiés. La FSU veut pour sa part se battre jusqu'au bout sur une carrière de moins de 26 ans et obtenir un compromis sur un dispositif d'évaluation professionnelle qui de toutes façons sera imposé si on ne se bat pas. S'il n'y a pas d'avancées sur l'avancement unique (maintien des 26 ans) et sur l'entretien professionnel, la FSU rejettera alors globalement le projet de décret en n'actant que les avancées sur les missions ».

7 mars 2013 : CAP avancement des PS. Encore une fois, EPA était présent à titre d'expert ;

A ce titre, depuis mars 2013 et à l'aide de Nathalie, EPA dispose d'une liste de diffusion des PS. Cet outil est très précieux car il nous offre une bonne lisibilité dans le champ Sport. Cette participation a permis de diffuser à l'ensemble des collègues PS un compte-rendu avec les résultats de la CAP. En moins de deux mois, les retours sont nombreux et très positifs. En revanche, nous devons progresser sur l'aspect syndicalisation et ne pas hésiter à joindre à chaque envoi (comme le font les autres syndicats du champ) un bulletin d'adhésion. En effet, si tout ce travail a pour but ultime de syndiquer des collègues, le fait d'en syndiquer un peu partout en France nous permettra de porter plus facilement nos mandats et d'avoir une meilleure représentativité dans le corps.

Pierre Lagarde & Didier Hude

Répression syndicale

Le secrétariat national s'est élevé vigoureusement contre le sort réservé à Guilhem Saltel, secrétaire national chargé de l'inspection et de l'encadrement, en écrivant, fin février 2013, au Premier Ministre ainsi qu'aux deux ministres concernés par sa situation et son devenir (Affaires sociales et Jeunesse sports, Vie Associative et Education Populaire.) Privé de sa responsabilité de Directeur Régional par les préfets de Sarkozy, mis sur la touche en raison de son engagement syndical, pourtant discret et respectueux de son obligation de réserve, notre camarade se trouve toujours sans affectation digne de ses compétences et qualifications, malgré plus de 25 demandes d'affectation sur un nouveau poste de chef de service. Pire, les ministres concernés traitent par le mépris nos courriers appelant leur attention sur cette situation inique de répression syndicale. Le cabinet du Premier ministre transmet à Jeunesse et Sports, celui de Marisol Touraine à la DRH, et la ministre Fourneyron n'a même pas pris la peine de nous répondre ! Bel exemple de la volonté de dialogue de cette équipe ministérielle. Pas question d'accepter la moindre amnistie pour les syndicalistes ! Et même ceux qui n'ont pas été condamnés ne sont pas restaurés dans leurs compétences et leurs responsabilités. Bel exemple de la vacuité du « dialogue social » et de discours lénifiants entre jeux de bandes et discours multiples de cabinet en cabinet, en DRH ! Nous n'en resterons pas là.

COMPOSITION DU CONGRÈS

Les mandats sont arrêtés par sections régionales en principe au moins 2 mois avant le déroulement du congrès. La même règle vaut pour la FSU et pour EPA : **un syndiqué = 1 voix donc un mandat.**

Les délégués : entre 1 et 20 syndiqués, chaque tranche complète ou incomplète de 10 membres donne droit à un délégué. De 21 à 100 syndiqués, chaque tranche complète ou incomplète de 20 membres donne droit à un délégué. Si une section régionale compte parmi ses adhérents un(e) secrétaire national(e), si il ou elle n'est pas désigné(e) comme délégué(e) par la section, il ou elle s'ajoute aux délégués ordinaires avec voix délibérative. Les candidats au secrétariat national, non désignés comme délégués par leur section peuvent participer et intervenir au congrès sans droit de vote.

En fonction de ces principes, le congrès est ainsi constitué:

Sections Régionales	Mandats syndiqués	Délégués	Secrétaires nationaux
01. Aix-Marseille/Nice	11 mandats	2 délégués	
02. Amiens	3 mandats	1 délégué	
03. Bordeaux	8 mandats	1 délégué	
04. Caen	2 mandats	1 délégué	
05. Clermont-Ferrand	3 mandats	1 délégué	
06. Dijon	7 mandats	1 délégué	
07. Lille	1 mandat	1 délégué	
08. Limoges	6 mandats	1 délégué	
09. Lyon/Grenoble	5 mandats	1 délégué	
10. Montpellier	8 mandats	1 délégué	L. Corby
11. Nancy	11 mandats	2 délégués	M-C. Bastien, F. Veray
12. Nantes	45 mandats	4 délégués	J-L. Duc, D. Hude
13. Orléans	8 mandats	1 délégué	C. Chenault
14. Paris	8 mandats	1 délégué	
15. Poitiers	8 mandats	1 délégué	
16. Rennes	30 mandats	3 délégués	E. Bars
17. Strasbourg	1 mandat	1 délégué	
18. Toulouse	8 mandats	1 délégué	C. Tapie
19. Guyane *	1 mandat	1 délégué possible	
21. Guadeloupe *	2 mandats	DOM-COM	G. Saltel
22. Mayotte *	1 mandat	Hors de France	
23. La Réunion *	0 mandat	pris en charge	
24. Hors de France *	0 mandat	à partir de Paris	
TOTAL	178 mandats	25 délégués	9 secrétaires nationaux

* En raison des limites financières du syndicat, les sections d'Outremer et Hors de France peuvent être représentées au congrès par un délégué choisi par elles-mêmes en Métropole parmi les membres du syndicat non désignés par ailleurs comme délégués de leurs sections. Cependant si un syndiqué d'Outremer ou HDF est présent en Métropole au moment du congrès, il peut lui-même représenter ces sections s'il en a reçu mandat.

Selon la composition des délégations le quorum variera de 13 à 18 délégués. Il est de 90 pour les mandats.

Pour être en équilibre, les finances du syndicat doivent pouvoir s'appuyer sur une syndicalisation dépassant la barre des 300 adhérents. C'est tout juste le cas. Cependant, le vieillissement des adhérents et l'augmentation du volume de retraités conduit à un affaiblissement des recettes du syndicat que nous avions prédit il y a déjà plusieurs années.

L'augmentation du nombre de secrétaires nationaux vient aussi alourdir les frais de fonctionnement du secrétariat national (déplacements) sans induire une syndicalisation en hausse. Les congrès d'étude, même si ils sont utiles, coûtent cher.

Enfin, la facturation attendue de la reprographie en couleur de la FSU (retard de facturation de deux ans) vient mettre en déficit le syndicat en 2012. Fort heureusement, les excédents antérieurs en 2009, 2010 et 2011 permettent de supporter cette facturation prévue.

La syndicalisation

En 2011 et 2012 la RGPP a continué à affaiblir la syndicalisation des personnels techniques et pédagogiques de « jeunesse et sports » (vieillesse et diminution d'emplois conjugués). Les cotisations moyennes de ces personnels sont de l'ordre de 180/190 €. Le tarissement de cette syndicalisation est très préoccupant et constitue une tendance lourde pour les finances du syndicat. Même si il n'y a plus de crise significative à l'interne d'EPA expliquant quelques rares départs (salariés associatifs ou JEP ayant rejoint la CGT ou Sud Animation), il va de soi que sans nouvelles adhésions la santé financière d'EPA sera rapidement compromise.

Les frais de fonctionnement du secrétariat national

Le passage de 6 à 11 secrétaires et délégués nationaux a forcément un coût significatif de déplacements et il n'apparaît guère possible de revenir en dessous de la barre des 10 000 € de fonctionnement. On peut difficilement faire moins et certains secrétaires nationaux ne présentent pas les factures de tous leurs frais.

Publications

La FSU de Loire-Atlantique n'avait pas depuis plusieurs années présenté sa facture d'arriérés de tirage de bulletins. Nous étions sur des volumes de 24 à 30 pages ! Le tout étant en couleur a forcément un coût, que nous pouvions assumer certes, mais sur lequel il faut s'interroger. On voit qu'en « lissage » EPA éponge la facture et le déficit d'exploitation de 2012 dû à la facture reprographie. Les « excédents des trois précédents exercices étaient en partie consécutifs au fait que la FSU n'avait pas rédigé les factures, faisant ainsi une « avance ».

Congrès

Les congrès d'étude sont finalement à peine moins coûteux que des congrès ordinaires. Même si le fait que des militant-e-s retraité-e-s assurent bénévolement la restauration contribue à jouer fortement dans la réduction des coûts.

Prévoir un équilibre budgétaire en 2012/2013

Si la syndicalisation doit continuer à baisser. C'est un risque fort. Il sera nécessaire de se poser des questions d'économies à réaliser. Plusieurs pistes sont possibles. Supprimer les congrès d'étude et les remplacer par des conseils syndicaux moins coûteux sur Nantes ? Rationnaliser les publications en limitant mes tirages papier au minimum obligatoire de 4 bulletins/an de 12 à 16 pages ? Il faudra pendre un temps pour recueillir des avis sur le sujet afin que le SN ne soit pas seul à décider.

Didier Hude

EPA comptes exploitation 2011/2012

EPA compte exploitation 2012				EPA compte exploitation 2011			
		Produits				Produits	
Ristournes sections	3 806,00 €	Cotisations	31 663,50 €	Ristournes sections	4 499,35 €	Cotisations	34 683,50 €
Secrétariat national :	10 699,78 €	FSU Nationale	1 500,00 €	Secrétariat national :	9 560,44 €	FSU Nationale	1 500,00 €
SN Déplacements	7 974,23 €			SN déplacements	6 130,03 €		
ADSL/Téléphone	1 953,07 €			ADSL	2 582,35 €		
Affranchissements	150,00 €			Affranchissements	108,00 €		
Matériel bureau	474,68 €			Matériel bureau	592,26 €		
Assurance	125,00 €			Assurance	125,00 €		
Frais bancaires	22,80 €			Frais bancaires	22,80 €		
Formation syndicale	98,20 €			Formation syndicale	0,00 €		
conseil syndical	3 863,30 €			conseil syndical	3 570,53 €		
conseil déplacements	2 153,50 €			conseil déplacements	2 187,00 €		
Conseil hébergement	1 709,80 €			Conseil hébergement	1 383,53 €		
Congrès	7 251,91 €			Congrès	7 481,76 €		
Congrès déplacements	4 130,84 €			Congrès déplacements	3 337,50 €		
Alimentation	1 985,37 €			Alimentation	2 633,86 €		
Congrès hébergement	1 135,70 €			Congrès hébergement	1 510,40 €		
Adhésion FSU 2008	3 655,00 €			Adhésion FSU 2008	3 593,00 €		
Publications	9 244,19 €			Publications	3 207,58 €		
Tirages bulletins	7 677,11 €			Tirages bulletins	2 187,63 €		
La Poste	1 567,08 €			La Poste	1 019,95 €		
Excédent d'exploitation	0,00 €	Déficit	5 454,88 €	Excédent d'exploitation	4 270,84 €	Déficit	0,00 €
	38 618,38 €		38 618,38 €		36 183,50 €		36 183,50 €

REFONDER ENCORE ET TOUJOURS SANS SE SUFFIRE DU QUOTIDIEN

Il y a plus de 20 ans, une quarantaine de conseillers d'éducation populaire a fondé EPA. Parmi eux, la moitié est en retraite aujourd'hui. D'autres nous ont quittés. Dès l'origine, EPA s'est voulu un syndicat de « branche » multi catégoriel pour éviter le corporatisme qui guette tout le syndicalisme, y compris confédéré. Aujourd'hui, malgré sa diversité syndicale, son pluralisme politique au sens large, EPA ne progresse pas dans la FSU. Il subit de plein fouet la perte des emplois publics, la perte de sens du MSJEPVA. La diversité d'EPA (catégorielle et de pensée politique) est positive. Elle n'en fait pas un syndicat catalogué « réformiste », ni « contestataire », campant sur un bloc idéologique. Mais cette diversité n'est cependant pas encore suffisante pour un dépassement de perspective.

Printemps 2012- printemps 2013. Le changement n'est pas venu. C'est au contraire une forme affirmée de continuité qui perdure. Dans la Fonction Publique d'Etat, la RGPP se prolonge par la MAP. Nous avons obtenu l'engagement de création d'un comité technique ministériel spécifique mais – dans le même temps – la GRH devient commune à trois ministères au lieu de deux : Santé + Travail + MSJEPVA. La démarche d'éducation populaire ne devient plus qu'un discours tenu, la formation une chimère administrative dans des DDCS/PP et DRJSCS qui tournent sur des dispositifs et des publics. Les « agents » sont interchangeable dans la lessiveuse à profils de postes. Les CREPS ne redeviennent pas d'éducation populaire, ils sont cédés progressivement aux régions. Le changement ? Dans les dents !

Dans le secteur associatif, le patronat est en grandes manœuvres pour se placer au mieux sur les marchés ouverts par les rythmes scolaires, les formations et autres opportunités. Tout cela ne débouche pas sur de l'emploi stabilisé. Les temps partiels contraints progressent et la professionnalisation peine à trouver des ouvertures. Les rapports avec les CRAJEP témoignent souvent du fait que les valeurs éducatives des mouvements se confondent avec des intérêts d'appareils associatifs et des clientélismes organisés en lien avec les politiques territoriales de gauche.

Malgré les incertitudes, garder un cap non corpo

Associer les salariés du secteur public et ceux de droit commun est pour nous fondamental. Cela doit continuer. Ce n'est pas en passant aujourd'hui à la CGT ou à SUD qu'on ouvre la moindre perspective syndicale. Certes, la FSU – dans sa version actuelle – est condamnée par l'Histoire. La réforme territoriale de 2014 va confirmer l'atomisation de la fonction publique d'Etat. C'est là une volonté d'ajustement décidée à Bruxelles par l'Europe. Travaillons les aléas pour nous donner les moyens de construire un nouvel espace syndical recomposé avec d'autres, sinon, un nouvel espace pour EPA.

L'attitude responsable est parfois celle consistant à travailler positivement le doute. Elle n'est pas de rejoindre **aujourd'hui** individuellement ou par petits groupes un syndicalisme certes confédéré, mais problématique, lui aussi, par bien des aspects. On voit bien que la CGT actuelle n'est pas une alliée, ni au MSJEPVA, ni dans la fonction publique ! Quant à SUD animation, le fossé est encore plus grand. Rester dans une FSU de fonctionnaires est une question qu'il faut traiter. Elle ne suppose pas de partir ailleurs pour ne plus porter un dessein syndical que nous contribuons à construire malgré nos limites évidentes.

EPA et la FSU

La FSU perd son souffle. Ses mandats sont souvent le résultat d'équilibres entre syndicats nationaux. Ils s'inscrivent dans une démarche pragmatique de construction de l'unité pour l'action, démarche qui tient lieu de stratégie syndicale. La FSU se cale dans le sillage d'une CGT qui elle-même cherche à composer si possible avec la CFDT. L'incapacité à construire des rapports de forces pèse sur tout le monde. Le syndicalisme patine, affaibli et divisé, rongé par ses intérêts de pré carrés (décharges syndicales et financements publics ou d'entreprises).

Cette conception nourrit par réaction une certaine limpidité radicale que Solidaires incarne. Mais cette dernière représente un syndicalisme qui n'a de vocation qu'à être minoritaire. Le maniement dialectique suppose souvent de prendre le temps d'un long travail pour faire bouger lignes et contradictions.

Nombre de dérives confondent actuellement l'action syndicale et la communication. Organiser des manifestations rituelles en participe. Le lobbying est aussi un mode de fonctionnement récurrent (surtout chez ceux qui se revendiquent du réformisme). Il a pour conséquence de rendre les professions « spectatrices » des équipes dirigeantes qui font dans l'entregent au lieu de travailler aux mobilisations.

Tout est à revisiter : le travail, le syndicalisme, les solidarités, le politique...

Nos associations employeurs sont de plus en plus gérées comme des entreprises classiques. Refonder la mission éducatrice de l'Etat, nous confronter avec les employeurs associatifs sur la structuration des métiers, des qualifications, des conditions d'emploi et de travail suppose d'avoir une vision mieux projetée et partagée de notre dessein syndical. Or nous nous battons au jour le jour, une tâche remplaçant l'autre. Nous sommes dans le syndicat comme nous le sommes devenus au boulot : des tâcherons.

Ce n'est pas seulement de temps de confrontation et d'échanges collectifs que nous manquons, c'est aussi d'oser

formuler et construire collectivement des ambitions dans une époque où nos utopies apparaissent toutes condamnées.

Les repères de gauche et leurs utopies se fracassent sur une conception imposée de l'austérité. Elle obéit à une doxa implacable. Celle du nouvel ordre économique mondial voué aux appétits de la finance. Intégrer les logiciels des pseudos pragmatismes de gestion ne revient qu'à épouser la pensée dominante qui commande moins de retraites, moins de protection sociale, moins de salaire alors que les dividendes des actionnaires s'envolent et détournent les richesses produites par le travail.

Nous avons besoin d'orientation partagée, pas seulement d'action au quotidien. Une motion d'orientation n'est pas à confondre avec une motion de revendications. Les revendications prennent sens lorsqu'elles s'adosent à un projet syndical.

Malgré le ciel sombre des trouées d'espaces Dans la convention collective du sport

EPA (au titre de la FSU) a manqué de 50 voix le fait de devenir représentatif dans la branche. Il nous faut travailler notre positionnement dans une CCN de 40 000 salariés où nous sommes proches de FO, l'UNSA et la CFTC à peine plus représentatives que nous, loin derrière la CGT et la CFDT..

Dans la convention collective de l'animation

EPA (au titre de la FSU) ne fait que 4,23% pour sa première apparition. Un gros travail reste à faire dans cette CCN de 60 000 salariés. Avec de la volonté articulée autour d'une équipe militante restreinte, il est possible de décrocher dans quatre ans la représentativité dans la branche. C'est une question de volonté et d'évitement des dispersions du secteur.

Au MSJEPVA la représentativité se jouera en 2014. Si la FSU se maintient autour de 20% ou progresse à 25%, nous pourrions alors mieux envisager notre avenir au sein d'un ministère qu'il convient tout de même de considérer avec lucidité en perdition.

Notre congrès de 2015 aura tous les éléments en main pour décider de notre avenir. Celui de 2013 doit être celui d'une ambition renouvelée.

- pour progresser au sein des personnels techniques et pédagogues du MJSEPVA et prendre toute notre place dans la filière sportive.

- pour prendre gagner la représentativité dans les conventions collectives du sport et de l'animation

On ne brade pas un outil syndical qui pèse dans des comités d'entreprise ou dans des CAP de la fonction publique. Mais on ne le conserve pas non plus de manière sacralisée par peur du changement. Donnons-nous les moyens d'agir ensemble, de conserver ou de retrouver des « envies » communes d'action.

CANDIDATS SUR CETTE MOTION

COLLÈGE DES ÉLUS NATIONAUX :

BARS Etienne (Quimper)

BASTIEN Marie-Christine (Nancy)

DUC Jean-Louis (Nantes)

HUDE Didier (Nantes)

VERAY Fabrice (Nancy)

COLLÈGE DU SECTEUR SALARIÉS DE DROIT COMMUN :

SCHLIWINSKI Jean-Claude (Bordeaux)

COLLÈGE DES PERSONNELS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

MSJEPVA :

LAGARDE Pierre (Nancy)

TUCHAIS Catherine (Nantes)

COLLÈGE DES PERSONNELS D'ENCADREMENT ET D'INSPECTION :

SALTEL Guilhem (Guadeloupe)

24ÈME CONGRÈS EPAIFSU

MÉZIERES SUR ISSOIRE (Haute-Vienne) - 11 au 13 juin 2013

Comment s'y rendre

Ferme pédagogique : Soyez les bienvenus au "Domaine de la Beige", dans une ferme limousine au milieu de prairies, d'étangs et de bois. Élevage de vaches limousines. Etable limousine entravée et bâtiment traditionnel réaménagé en stabulation libre. Four à pain. Label "Bienvenue à la ferme". Thèmes abordés : céréales, produits de la ferme, pain, jus de pommes, le ruisseau, l'étang, la forêt, le poulailler, la ferme. Cycle d'élevage des bovins.

GPS

lat. 46° 6' 27" - long. 0° 57' 17"

Contact

LIEU :

Ferme pédagogique - Mézières sur Issoire La Beige, 87330 MEZIERES SUR ISSOIRE

33 (0)5 55 68 35 65

domainedelabeige@hotmail.fr



Par la route

de l'ouest et à Poitiers direction limoges avant Bellac prendre la D951

de Paris direction limoges prendre direction Bellac puis la D951

du Sud Ouest après Angoulême prendre la D951

du Sud et de l'Est prendre limoges puis direction Bellac à la sortie D951

Par le train

Limoges et vous attendez si vous nous avez prévenu on viendra peut-être vous chercher

Rédaction

Marie-Christine BASTIEN et le SN

Directeur de publication

Jean-Louis DUC

Impression

EPA (photocopies)

Adhésion / Abonnement

Didier HUDE

Dépôt Légal : Mai 2013

N° CPPAP: N° 0715 S 07415

N° ISSN: N° 126063694